

65. Le sénateur Lowell Murray a estimé que ces changements sont conformes au rôle légitime des autorités provinciales au Sénat et qu'ils renforcent la vocation fédérale de cette institution.

66. Pourtant, de nombreux témoins se sont dits d'avis que la disposition prévoyant l'unanimité et la procédure transitoire de nomination auraient pratiquement pour effet d'anéantir toute possibilité de réforme véritable du Sénat.

67. L'honorable John W. Pickersgill, quant à lui, ne condamne pas le principe de l'unanimité :

Comme la composition et les pouvoirs du Sénat ont été conçus au départ pour préserver la position relative des provinces au sein du Sénat et du pays, je me demande si on peut envisager une réforme fondamentale du Sénat sans l'assentiment de tous les gouvernements provinciaux. (*Débats du Sénat*, 18 novembre 1987, p. 2191.)

68. L'honorable John Roberts a indiqué que les premiers ministres provinciaux ne reconcieraient pas de bonne grâce à leur pouvoir de proposer des listes pour les nominations au Sénat. C'est également l'avis de M. Blair Williams, qui a déclaré :

Une autre raison pour laquelle je ne crois pas qu'il y aura de réforme du Sénat dans le cadre de cet accord, c'est que les premiers ministres provinciaux ne verront jamais la réforme du Sénat d'un œil favorable. De plus en plus, les premiers ministres des provinces considéreront qu'ils peuvent jouer eux-mêmes, mieux que personne d'autre, le rôle de représentant et de porte-parole légitime des intérêts régionaux au Canada, et ils ne voudront pas que leur autorité soit contestée par un Sénat réformé et efficace. (*Débats du Sénat*, 16 décembre 1987, p. 2449.)

69. M. Allan Cairns a estimé que la seule réforme sénatoriale qui puisse résulter de l'Accord du lac Meech ou des conférences constitutionnelles annuelles était celle de la formule transitoire figurant dans l'Accord Langevin.

... la réforme du Sénat se limitera à la réforme transitionnelle... ce qui, je dois le dire, me semble très irrégulier. Je pense que cela s'est fait en quelque sorte en cachette et sans qu'on en explique les motifs. C'est une réforme qui aura d'importantes conséquences pour le Sénat, mais ce n'est pas ce genre de réforme que le premier ministre Getty et d'autres groupes de l'Ouest préconisaient. (Cairns, *Débats du Sénat*, 10 février 1987, p. 2742.)